

Décision Générale colonial

Décision n° 258 du 4 mars 1948

n° 258

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 4 mars 1948
Numéro JO n° 3 du 31/03/1948	Date du numéro 31 mars 1948

TEXTE INTÉGRAL

M. Liégon, chef surveillant des travaux publics. est affecté à la mission d'abornement des frontières, en remplacement de M. Arnaud, pour compter du 8 mars 1948.